

SOMMAIRE

CORRESPONDANCES

- 99 **Julien COUGNARD**
Castor
- 105 **Georges GAUTIER**
Les *argentei* du médaillier du Musée de la Cour d'Or - Metz Métropole
- 108 **Jay DHARMADHIKARI**
Quelques observations sur les *nummi* sans *praenomen imperatoris* pour Maximin Daia et Constantin à Thessalonique en 310-312/313
- 112 **Bernard DIRY**
Comté de Vendôme : un denier unique de Pierre de Montoire (1240-1249)
- 115 **Bastien MIKOLAJCZAK, Jacques VIGOUROUX**
Un quart d'écu inédit frappé au nom d'Henri IV en 1590 à Limoges.
Point sur l'atelier monétaire au temps de la Ligue

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 16 MAI 2020 - 14h00 - Date annulée, report à l'étude
Journées numismatiques à Monaco - Reportées au 23-25 octobre 2020
SAMEDI 05 SEPTEMBRE 2020 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF

CORRESPONDANCES

Julien COUGNARD*

Castor

En décembre 2007, un premier ensemble de pierres gravées faisant partie de la célèbre collection Sangiorgi¹ était vendu par Christie's à New York². Parmi celles-ci figurait une intaille remarquable représentant Castor déjà publiée en 1972 par Marie Louise Vollenweider dans son très complet inventaire de portraits républicains³, elle voyait dans l'image de ce Dioscure une personnification du jeune Pompeus Magnus. En voici la description :

Intaille plate à base légèrement bombée, tranche en biseau, 16 × 12 × 2 mm.

Agate rubanée marron grise, traversée en son centre d'une bande blanche. À contre-jour la pierre très lumineuse prend une couleur orangée. Castor se tient debout au milieu de l'image, appuyé sur sa jambe gauche, son pied droit légèrement tiré vers l'arrière. D'une main il tient la bride de son cheval, de l'autre une lance inclinée à l'oblique, la patte du cheval levée amorce un pas de trot. La partie visible de son corps nu, vue de face, est tournée légèrement vers la gauche et une chlamyde retombe à l'arrière des épaules. La tête regarde à droite, les cheveux séparés en deux sont arrangés en mèches (figure 1). La gravure prend pour modèle la statuaire grecque de l'époque classique, le groupe sculptural (copie romaine) de la Cordonata Capitolina à Rome (figure 2) aurait pu par exemple inspirer le graveur.

* Membre correspondant de la SFN ; julien.cougnard@gmail.com

1. Giorgio Sangiorgi (1886-1965) est issu d'une célèbre famille d'antiquaires romains. Son père Giuseppe ouvre la galerie Sangiorgi en 1890 dans le Palazzo Borghese au 117 via Ripetta (fig. 9). La galerie Sangiorgi compte parmi sa clientèle les plus grands musées, des membres des cours européennes et des collectionneurs passionnés ; elle organise des expositions spécialisées et des ventes aux enchères dont il nous reste les catalogues écrits en collaboration avec de grands érudits comme le numismate Arthur Sambon (Coll. Strozzi et Coll. Martinetti & Nervegna). G. Sangiorgi était également un collectionneur, en 1914 il publie sa collection de verres antiques préfacée par Wilhelm Fröhner, il a aussi écrit plusieurs articles sur les pierres gravées. M.-L. Vollenweider et J.-M. Moret qui ont eu accès à sa collection ont publié plusieurs intailles lui appartenant. Une grande partie des pierres gravées de G. Sangiorgi a été vendue aux enchères en 5 ensembles distincts par Christie's durant ces dernières années. Le premier ensemble a été dispersé en décembre 2007 en première partie d'une vente de bijoux antiques, une centaine de pierres constituait un groupe homogène catalogué du n° 301 au n° 343 avec la mention *European Private Collection late 19th-early 20th century* et comprenait au n° 330 notre agate rubanée publiée par M.-L. Vollenweider et au n° 331 un nicolo représentant Diomède publié par J.-M. Moret dans son ouvrage *Les pierres gravées antiques représentant le rapt du Palladion*, pl. 58, n° 289, celui-ci signalait sa provenance : la collection Sangiorgi. Malgré l'origine non précisée de cet ensemble de pierre, il ne faisait aucun doute pour les amateurs que celui-ci appartenait à la collection Sangiorgi. La cinquième vente (Christie's New York, 29 avril 2019, *Masterpieces in Miniature Ancient Engraved Gems Formerly in the G. Sangiorgi Collection*) dévoila l'importance de cette collection dont dix-sept pierres seront achetées par le Getty Museum, parmi celles-ci l'Antinoüs de la collection Marlborough et le Démosthène signé Dioscourides.
2. Christie's New York, 6 décembre 2007, *Ancient Jewelry*, n° 330 ; une intaille faisant partie de cette vente (n° 331) a été publiée par MORET 1997, pl. 58, n° 289.
3. VOLLENWEIDER 1972-1974, I, pl. 69, n° 4 ; II, p. 107-108.



Figure 1 - Agate rubanée, Collection Sangiorgi.



Figure 2 - Groupe sculptural de la Cordonata Capitolina, Rome.



Figure 3 - Moulage de la figure 1.



Figure 4 - Moulage nicolo, Naples.

Cette agate rubanée (figures 1, 3) rappelle immédiatement le nicolo trouvé à Pompéi signé $\text{CO}\Lambda\text{Q}\text{NOC}$ (Solon), représentant Thésée⁴ (figure 4). L'artiste précise le caractère des deux héros : il traite le corps élancé de Castor, l'agile dresseur de chevaux, selon les canons de Polyclète, il donne à Thésée, victorieux de Périphètes, les traits d'un Hercule jeune, les cheveux bouclés, puissant et massif, et empreinte à la sculpture de Lysippe sa forte musculature. Ces deux intailles confirment l'aisance de Solon à passer des modèles classiques issus du ^ve siècle à des styles marqués d'un hellénisme beaucoup plus libéré. Autre constante de notre graveur, l'art d'occuper l'espace, la position verticale de Thésée (figure 4), complétée par la massue dérobée

4. Ce nicolo, enchâssé dans une lourde bague, a été trouvé à Pompéi en 1861, il est aujourd'hui conservé au Musée national de Naples. FURTWÄNGLER 1900, III p. 354 ; SIVIERO 1954, pl. 210 ; VOLLENWEIDER 1966, p. 49, pl. 47, nos 1-7 ; ZWIERLEIN-DIEHL 2007, p. 114, pl. 98, n° 452.

à Périphétès, laissant à droite un emplacement idéal à la signature. Pour l'autre pierre (figures 1, 3), la densité orchestrée ne prévoit pas de place pour la signature, un ovale plus arrondi est pensé avec précision pour accueillir le cheval au second plan. Comme sur la Ménade du musée de Berlin⁵ signée de Solon, on remarque ici l'excellence de l'artiste à créer une impression d'espace dans la superposition de deux plans, devant, le Dioscure, derrière lui son cheval gravé d'une légèreté précise et virtuose. De ces deux pierres d'un travail très sûr et très vif se dégage le même tempérament et l'on retrouve la même manière de traiter le mouvement, la tête vue de trois quarts à peine tournée, les épaules et le torse légèrement orientés à gauche créant l'impression de profondeur. Les rapports de taille entre les différentes parties du corps des deux héros sont identiques et l'on retrouve dans les deux gravures l'emploi de points aplatis pour le bosselage des muscles.

Les dimensions de ces deux intailles ont été pensées pour s'inscrire avec élégance sur un anneau sigillaire ; la surface plate, la forme ovale et la gravure profonde permettent de mettre en valeur leur empreinte. Ces deux pierres montrent que Solon pratiquait la taille profonde avec autant d'aisance que la gravure à plat. Le choix de cette agate rubanée (figure 1) rappelle la tradition républicaine mais en évite l'effet contrasté grâce à sa couleur pastel, la bande blanche se confond avec le dégradé, le choix d'un ton pastel est original et novateur, tout comme la couleur turquoise de la bague napolitaine (figure 4). Les nicolos apparaissent timidement à la fin du I^{er} siècle av. J.-C. et restent très rares jusqu'au III^e siècle apr. J.-C. comme en témoignent les collections issues des fouilles de Pompéi⁶. Les nicolos de l'époque d'Auguste sont d'un turquoise plus lumineux et préparés sans le biseau bleu nuit qui encadre naturellement les nicolos des II^e et III^e siècles apr. J.-C.

Nous connaissons un nombre appréciable d'œuvres de Solon : le nicolo napolitain (figure 4) cité précédemment ; la Méduse Strozzi⁷ trouvée à Rome au début du XVIII^e siècle dans une vigne proche de San Giovanni e Paolo ; un Diomède⁸, intaille connue dès 1600, maintenant égarée et dont il ne nous est parvenu qu'un moulage ; un portrait de Cicéron⁹, à l'original lui aussi disparu ; un Éros¹⁰ figurant dans l'ouvrage de Stosch et considéré comme une œuvre de Solon par Furtwängler ; une pâte de verre représentant un buste de Ménade¹¹ ; une grande sarde gravée d'un buste d'Artémis issue des collections Arundel et Marlborough¹² attribuée de façon convaincante à Solon par Marie-Louise Vollenweider ; cette sarde prend de l'importance car il existe son pendant, provenant aussi de la collection Marlborough, de la même forme et de

5. FURTWÄNGLER 1900, III, p. 354, I, pl. XXXVI, n° 30 ; VOLLENWEIDER 1966, p. 52, pl. 51, n° 2 ; ZWIERLEIN-DIEHL 2007, p. 114-115, pl. 97, n° 447.
6. PANNUTI 1983.
7. STOSCH 1724, pl. LXIII ; FURTWÄNGLER 1900, III, p. 354, I, pl. XL, n° 18 ; VOLLENWEIDER 1966, p. 48, pl. 45, n°s 1-2 ; ZWIERLEIN-DIEHL 2007, p. 114, pl. 97, n° 446.
8. STOSCH 1724, pl. LXI ; FURTWÄNGLER 1900, III, p. 354, I, pl. XLIX n° 5 ; VOLLENWEIDER 1966, p. 50, pl. 49, n° 1 ; ZWIERLEIN-DIEHL 2007, p. 114, pl. 98, n° 451 ; WALTER 1926, pl. XXIII, n° 1829.
9. STOSCH 1724, pl. XII ; FURTWÄNGLER 1900, III, p. 354 ; ZWIERLEIN-DIEHL 2007, p. 114-115.
10. STOSCH 1724, pl. LXIV ; FURTWÄNGLER 1900, III, p. 355.
11. FURTWÄNGLER 1900, III, p. 354, I, pl. XXXVI n° 30 ; VOLLENWEIDER 1966, p. 52, pl. 51, n° 2 ; ZWIERLEIN-DIEHL 2007, p. 114-115, pl. 97, n° 447.
12. VOLLENWEIDER 1966, p. 54, pl. 52, n° 1 ; SPIER 1991, fig. 10 ; ZWIERLEIN-DIEHL 2007, p. 114-115, pl. 98, n° 448 ; BOARDMAN 2009, p. 94, n° 158.



Figure 5 - Aureus de Commode
(177-192 apr. J.-C., Rome - RIC III, n° 648 var.).



Figure 6 - Denier de Geta
(200-205 apr. J.-C., Rome - RIC V, n° 6).



Figure 7 - Antoninien de Postume
(268 apr. J.-C., Cologne).



Figure 8 - Aureus de Tacite
(275 apr. J.-C., Siscia - RIC 111).

la même taille, représentant un remarquable portrait d'Auguste¹³. Le nombre des pierres qui nous est parvenu et la variété des sujets traités laissent entrevoir l'importance de la production de Solon, remarquable par sa longévité s'étalant sur plusieurs décennies de la 2^e moitié du 1^{er} siècle av. J.-C., et l'on peut supposer que le maître graveur dirigeait atelier et école à l'image des grands artistes de la Renaissance.

Solon est le graveur qui reflète le mieux la transition de l'époque hellénistique vers l'art impérial romain et apparaît comme l'un des grands maîtres de la glyptique augustéenne. Il puise librement dans le répertoire des anciens styles, les exprime au travers de rendus différents et se distingue par la diversité de ses compositions. Virtuose dans la taille légère de grandes pierres décoratives, Solon réalise aussi avec excellence et originalité les commandes de pierres sigillaires pour une clientèle romaine de plus en plus éduquée. Aux côtés du nicolo napolitain, notre agate rubanée peut s'intégrer dans la diversité de l'œuvre de Solon.

Deux siècles plus tard, en 177 apr. J.-C., cette représentation du groupe sculptural (figure 2) sera reprise par les graveurs de coins monétaires. Sur les aurei (figure 5)¹⁴ et sesterces de Commode, on représente Castor, le dresseur de chevaux, patron de l'ordre équestre et protecteur des jeunes empereurs. En 204, Géta devient le chef de l'ordre équestre et se place sous le patronage de Castor qui est représenté abondamment sur ses monnaies (figure 6)¹⁵. Les aurei et antoniniens de Postume

13. VOLLENWEIDER 1966, p. 54, pl. 53, n° 1 ; SPIER 1991 ; ZWIERLEIN-DIEHL 2007, p. 114-115, pl. 98, n° 449 ; BOARDMAN 2009, p. 302, n° 745.

14. LEU 93, 10 mai 2005, n° 42.

15. Forum Ancient Coins (www.forumancientcoins.com).

(figure 7)¹⁶ frappés à Trèves ou à Cologne s'inspirent directement de celles-ci. L'assimilation suggérée devient évidente, Castor est clairement représenté sous les traits de l'empereur en habit militaire. En 275, Tacite reprend sur son monnayage l'image du Dioscure sur le revers d'un *aureus* avec la légende *CONSERVATOR AVG* (figure 8)¹⁷.

Les jumeaux célestes Castor et Pollux, crédités de la victoire miraculeuse de l'armée romaine à la bataille du lac Régille en 484 av. J.-C. sont apparus fréquemment sur les monnaies de la République romaine mais rarement sur celles de l'Empire. Les sources littéraires nous montrent que l'intérêt pour les Dioscures était encore assez fort dans les premières années de la dynastie julio-claudienne, dont les héritiers masculins leur ont souvent été assimilés : Caius César et son frère Lucius César, Tibère et son frère Claudius Nero Drusus mais surtout Germanicus et Drusus. Par la suite la référence aux Dioscures s'est estompée. À l'exception des « séries de restauration » de Trajan¹⁸ délibérément anachroniques, aucune image des jumeaux n'apparaît sur



Figure 9 - Galerie Sangiorgi Palazzo Borghese
117 Via di Ripetta Rome.

16. Collection privée, SCHULSKI 1996, pl. 1, n° 1.

17. NAC 72, 16-17 mai 2013, n° 735 ; ESTIOT 2004, pl. 58, n° 1715.

18. BESOMBES 2008, pl. 25, n° 507.

les monnaies pendant plus de deux siècles, entre les *aurei* et deniers émis en 41 av. J.-C. pour L. Servius Rufus¹⁹ et les monnaies de Commode en 177 apr. J.-C. La première représentation des deux jumeaux du groupe sculptural de la place du Capitole se trouve sur les deniers de L. Memmius²⁰ en 108 av. J.-C., et ne réapparaît que sur les *folles* de Maxence²¹ frappés à Ostie en 309-312 apr. J.-C., pour disparaître ensuite définitivement du monnayage romain.

Bibliographie

- BOARDMAN 2009 : J. BOARDMAN, *The Marlborough Gems*, Oxford, 2009.
- BOARDMAN, WAGNER 2018 : J. BOARDMAN, C. WAGNER, *Masterpieces in Miniature Engraved Gems from Prehistory to the Present*, London / New York, 2018.
- CRAWFORD 1974 : M.-H. CRAWFORD, *Roman Republican Coinage I-II*, Cambridge, 1974.
- BESOMBES 2008 : P.-A. BESOMBES, *Catalogues des Monnaies de l'Empire romain*, IV Trajan, BnF, Paris, 2008.
- DROST 2013 : V. DROST, *Le monnayage de Maxence (306-312 ap. J.-C.)*, Zürich, 2013.
- ESTIOT 2004 : S. ESTIOT, *Monnaies de l'Empire romain, XII.1 D'Aurélien à Florian (270-276 ap. J.-C., Volume II*, BnF, 2004.
- FURTWÄNGLER 1900 : A. FURTWÄNGLER, *Die antiken Gemmen*, I-III, Leipzig / Berlin, 1900.
- MORET 1997 : J.-M. MORET, *Les pierres gravées antiques représentant le rapt du Palladion*, Mainz, 1997.
- PANNUTI 1983 : U. PANNUTI, *Museo Archeologico Nazionale di Napoli. Catalogo della Collezione Glittica*, Rome, 1983.
- SCHULZKI 1996 : H.-J. SCHULZKI, *Die Antoninianprägung der Gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus*, Bonn, 1996.
- SIVIERO 1954 : R. SIVIERO, *Gli ori e le ambre al Museo Nazionale di Napoli*, Florence, 1954.
- STOSCH 1724 : P. VON STOSCH, *Gemmae antiquae caelatae scalptorum nominibus insignatae.../ Pierres antiques gravées sur lesquelles les graveurs ont mis leurs noms...*, Amsterdam, 1724.
- SPIER 1991 : J. SPIER, *Two Hellenistic Gems Rediscovered*, *AntK*, 34, 1991, p. 91-96.
- SANGIORGI-FROEHNER 1914 : G. SANGIORGI, W. FROEHNER, *Collezione de Vetri Antichi dalle Origini al V Sec. D.C.*, Milano, 1914.
- SANGIORGI 1933 : G. SANGIORGI, *Nuovi acquisti della mia collezione di pietre incise*. *RM* 48, 1933, S.284-298.
- VOLLENWEIDER 1966 : M.-L. VOLLENWEIDER, *Die Steinschneidekunst und ihre Künstler in spätrepublikkanischer und augusteischer Zeit*, Baden-Baden, 1966.
- VOLLENWEIDER 1972-1974 : M.-L. VOLLENWEIDER, *Die Porträtgemmen der römischen Republik I-II*, Mainz, 1972-1974.
- VOLLENWEIDER 1974 : M.-L. VOLLENWEIDER, *Revue Numismatique*, VI^e série, tome XVI, Paris, 1974, p. 142.
- WALTERS 1926 : H.-B. WALTERS, *Catalogue of the Engraved Gems and Cameos, Greek Etruscan and Roman in the British Museum*, London, 1926.
- ZWIERLEIN-DIEHL 2007 : E. ZWIERLEIN-DIEHL, *Antike Gemmen und ihr Nachleben*, Berlin, 2007.

19. CRAWFORD 1974, pl. LXII, n° 515/2.

20. CRAWFORD 1974, pl. XLI, n° 304/1.

21. DROST 2013, pl. 47, n° 17.

Georges GAUTIER*

Les *argentei* du médailleur du Musée de la Cour d'Or - Metz Métropole

Lors d'une visite effectuée en avril 2019 au Musée de la Cour d'Or à Metz, Michel Amandry et Patrick Villemur avaient noté, au sein de l'importante collection de monnaies impériales romaines qui y est conservée, la présence de quatre *argentei* dont ils m'ont communiqué les données. Le service photographique du Musée m'a, depuis lors, aimablement fourni des clichés de ces monnaies que j'ai plaisir à publier ci-après¹. Tandis que trois de ces *argentei* ont été émis dans l'atelier de Trèves pour Constance et Constantin César, le quatrième, au nom de Maximien, provient de l'atelier de Rome. Voici les descriptions de ces monnaies accompagnées de quelques commentaires² :

1. D/ CONSTAN-TIVS NOB C, buste nu et lauré à droite avec rubans de type 2.
R/ VIRTVS MILITVM, scène de sacrifice des tétrarques devant une enceinte fortifiée.
-/-// D
3,15 g ; 12 h (figure 1). Cf. RIC 105a. Identités de coins de droit et de revers : Vienne (39996) ; Madrid (63).
2. Mêmes D/ et R/ que n° 1 ci-dessus ;
2,86 g ; 12 h (figure 2). Cf. RIC 105a. Identité de coins de droit et de revers : Vente Lanz 141, 25/05/2008, n° 781.

Ces deux *argentei* appartiennent à la série sur flans larges de la deuxième émission de Trèves que l'on peut dater de 295-296. Ils proviennent de l'officine D dont la marque constitue alors, comme la lettre C sur d'autres exemplaires de la même émission, des différents qui reproduisent ceux qui distinguaient, en 293-294, sur les *aureliani* trévires, les deux équipes de graveurs alors venues de Lyon pour inaugurer la production du numéraire dans l'atelier mosellan. Les deux pièces décrites ci-dessus, proviennent de coins différents bien que très proches et sont certainement, en ce qui concerne les effigies de Constance, l'œuvre du même graveur. L'émission signée C et D est la plus importante produite à Trèves au cours de la première Tétrarchie. Elle comporte, comme la première émission non signée qui la précède et qui inaugure, en 294, le monnayage réformé en argent, deux phases successives que l'on distingue en fonction de la largeur des flancs des exemplaires. L'émission signée C et D est suivie dans l'atelier, quant à elle, par l'émission dite « émission à la massue » qui se distingue par le symbole herculéen qui figure à l'exergue des monnaies qui la composent et qui clôture, en 297-298, le monnayage en argent de l'atelier dans lequel il sera alors interrompu durant plusieurs années.

* Ancien président de la SFN.

1. Je remercie vivement K. A. Kazek, responsable des collections numismatiques du Musée de la Cour d'Or à Metz et B. Jané, consultant en numismatique, qui ont mis les monnaies de la collection à ma disposition aux fins de publication.
2. Les références au RIC VI des monnaies étudiées ici ne sont données qu'à titre indicatif. En effet les critères de classement retenus dans la composition de cet ouvrage, ne sont pas aussi précis que ceux que nous utilisons pour préciser l'appartenance à telle ou telle série des exemplaires décrits.

3. D/ CONSTAN-TINVS NOB C, buste nu et lauré à droite, avec rubans de type 1.
R/ VIRTVS MILITVM, façade de camp militaire surmontée de quatre tourelles avec portail central et battants ouverts. Au-dessus du linteau, deux croissants juxtaposés. -/-// PTR
3,10 g ; 6 h (figure 3). Cf. RIC 636.

Cet *argenteus* appartient aux séries émises à Trèves à partir du 25 juillet 307, date du premier *natalis imperii* de Constantin, jusqu'à son élévation à l'Augustat, très probablement à la fin du mois de décembre de la même année. Nous avons déjà répertorié, en 2014³, dix autres exemplaires de cette monnaie provenant de la même paire de coins. Nous avons alors interprété les deux signes astraux qui figurent au revers, comme des symboles lunaires ayant valeur propitiatoire ou prophylactique pour ceux qui s'apprêtaient à franchir le portail de l'édifice au-dessus duquel ils se trouvent. L'exemplaire conservé à Metz est à fleur de coin comme les dix autres que nous avons déjà décrits. Selon les informations qui nous ont été communiquées par les responsables du médailleur du Musée, il pourrait provenir de la collection du Baron Marchant (1767-1833), ancien Maire de Metz et célèbre numismate, qui entretenait au cours des premières décennies du XIX^e siècle, une abondante correspondance avec de nombreux savants dans divers pays. Une partie significative de sa collection de monnaies fut acquise dès 1833 par la Bibliothèque municipale de Metz, à l'issue de son décès. Plusieurs lots supplémentaires de la même origine le furent également à des dates ultérieures. L'*argenteus* de Constantin César publié ici provient vraisemblablement de l'importante trouvaille de Famars (Pas de Calais) effectuée entre 1823 et 1825. Fort de plusieurs dizaines de milliers de monnaies romaines, ce dépôt comportait, dans un contenant séparé, une centaine d'*argentei* au nom de Constantin César décrits comme étant « à fleur de coin ». C'est ce que mentionnait précisément en 1828 le Baron Marchant dans l'une de ses lettres⁴. Il n'est alors, selon nous, pas à exclure qu'il ait pu acquérir cet *argenteus* à l'issue de la dispersion aux enchères de la trouvaille de Famars intervenue en 1826⁵.

Le quatrième *argenteus* de la collection messine provient de l'atelier de Rome. Il se décrit comme suit :

4. D/ MAXIMIA-NVS AVG, buste nu et lauré à droite avec rubans de type 2.
R/ XC/VI en deux lignes dans une couronne. Entre les chiffres XC et VI, un point séparatif. -/-//
3,32 g ; 12 h (figure 4). Cf. RIC 15b (Carthage). Identités de coins de droit et de revers : Vente Sternberg XVII, 9/05/1986, n° 681 ; Berlin.

Cette monnaie qui est en excellent état, appartient à la série avec point séparatif de l'émission qui rappelait explicitement en 300/301 à Rome, mais également à Ticinum et à Aquilée, la taille officielle de l'*argenteus* de la réforme par rapport à la livre, soit un poids théorique d'environ 3,40 g. Ces productions se situent, dans le temps, au cours de la période durant laquelle furent successivement promulgués l'Édit d'Aphrodisias

3. GAUTIER 2014, nos 9a à 9j.

4. *Lettres du Baron MARCHANT sur la Numismatique et l'Histoire*, Paris, 1851, p. 400-415.

5. DELMAIRE 1983, p. 31-33.

de Carie qui énonçait les nouvelles valeurs comparées des principales espèces de la réforme monétaire puis, quelques mois plus tard, l'Édit du Maximum qui fixait autoritairement les prix à ne pas dépasser dans tout l'Empire, pour une gamme très étendue de biens et de services. Les *argentei* non signés comme celui de Metz ont parfois été donnés à l'atelier de Carthage sur la base du style de leurs avers⁶. Toutefois leur attribution à Rome fait désormais l'objet d'un large consensus. On notera enfin, à propos de l'interprétation du revers de ces monnaies, que le Baron Marchant, s'interrogeait déjà de manière précise en 1828 dans l'une de ses correspondances, sur la présence du chiffre XCVI au revers de ces *argentei*⁷. Ce faisant, il frayait la voie, par les hypothèses variées qu'il évoquait, à l'explication admise à ce sujet depuis lors : la relation à établir entre le chiffre XCVI et la livre romaine.



Figures 1-4 (x 1,5).

Bibliographie

- DELMAIRE 1983 : R. DELMAIRE, *Corpus des Trésors monétaires de la France, II. Nord-Pas de Calais*, Paris, 1983.
- GAUTIER 2014 : G. GAUTIER, Les *argentei* émis à Trèves et à Lyon entre juillet et décembre 307 ap. J.-C. : particularités et énigmes, *RN*, 171, 2014, p. 317-341.

6. C. H. V. SUTHERLAND, *RIC VI*, 413 et 424, attribuait encore en 1967, les *argentei* sans signature au revers XCVI, à l'atelier de Carthage.

7. *Lettres du Baron MARCHANT sur la Numismatique et l'Histoire*, Paris, 1851, p. 400-407.

Jay DHARMADHIKARI*

Quelques observations sur les *nummi* sans *praenomen imperatoris* pour Maximin Daïa et Constantin à Thessalonique en 310-312/313

L'atelier de Thessalonique recèle une particularité peu documentée pour les légendes d'avvers des *nummi* réduits au 1/72 de livre, celle de comporter une légende courte, voire très courte, sans gentilice, ni *praenomen imperatoris*. Il avait déjà pu être relevé le caractère rare, voire insolite, de telles légendes pour les augustes pendant la période de la première Tétrarchie, avec un type inédit retrouvé pour Trèves sur un *nummus* lourd en 295¹. En Orient, seul l'atelier de Serdica fait frapper des *nummi* sans *praenomen imperatoris* pour les augustes mais avec le gentilice GAL(erius) ou VAL(erius), cette particularité étant reprise par Thessalonique à sa réouverture fin 308 lorsque Serdica ferme ses portes². En revanche, on ne peut y voir avant 310 aucune frappe pour un auguste actif avec la légende très courte utilisée par les seuls ateliers occidentaux pour Maxence ou Constantin³. L'usage au sein du collège tétrararchique est en effet de réserver les légendes courtes aux seuls césars, tandis que les augustes régnants bénéficient d'une légende longue débutant systématiquement par IMP(erator) ou IMP C(aesar), puis le nom de l'empereur précédé le cas échéant de son gentilice, suivi de la mention AVG(ustus) ou P(ius) F(elix) AVG(ustus). La réduction du poids des *nummi* en 307 ne modifie pas cet usage, en tout cas pour les ateliers orientaux. Seules les frappes en or voient l'adoption de légendes courtes mais essentiellement pour des raisons de diamètre des monnaies.

Certes, Thessalonique était déjà connu pour avoir fait frapper des *nummi* au nom de Maximin Daïa Auguste avec une titulature très courte, sans gentilice, ni *praenomen imperatoris*, à savoir MAXIMINVS P F AVG et MAXIMINVS AVG. Cette particularité est répertoriée dès la prise de la pourpre par Maximin en 310⁴. La légende CONSTANTINVS P F AVG est également connue de C. H. V. Sutherland mais uniquement pour les émissions à compter de 311⁵. Or, plusieurs *nummi* jusqu'alors inédits pourraient venir montrer que cette légende n'est pas une exception et qu'elle pourrait être porteuse d'un message spécifique à l'atelier macédonien, potentiellement de nature politique.

* Membre correspondant de la SFN ; jay.dharma@gmx.fr

1. DHARMADHIKARI 2014.

2. RIC VI (Serdica) 23, p. 497. La légende d'avvers est GAL MAXIMIANVS P F AVG, alors même que la frappe est encore au 1/32 de livre et sur un flan large. À noter qu'il existe un exemplaire pour l'heure unique retrouvé avec la légende d'avvers CONSTANTINVS P F AVG à Siscia (www.notinric.lechstepniewski.info/6sis-209.html).

3. En Occident, l'accession au pouvoir de Maxence à Rome voit la frappe en 307 de *nummi* au 1/48 de livre portant la légende courte MAXENTIVS P F AVG à Ticinum et à Rome (mais pas à Aquilée), tandis que les ateliers de Londres, Trèves et Lyon frappent également pour Constantin avec une légende courte – CONSTANTINVS P F AVG (voire CONSTANTINVS P AVG ou CONSTANTINVS AVG à Londres).

4. RIC VI (Thessalonique) 41 et 42, p. 515-516.

5. RIC VI (Thessalonique) 47a (Maximin Daïa) et 47b (Constantin), p. 517. Ces légendes sont également répertoriées pour l'émission suivante en 312, cf. RIC VI 50a (Maximin Daïa) et 50b (Constantin), p. 518.

Dans le cadre de la première émission frappée à compter de 310 avec la légende de revers GENIO AVGVSTI, la collection de l'Université de Dusseldorf (Coll. Dr. Erich Roth 12577) abrite un exemplaire frappé pour Constantin Auguste avec la légende inédite CONSTANTINVS AVG, pour l'officine Γ (figure 1)⁶. Avec la découverte de trois autres exemplaires sur le marché pour la même officine, ainsi qu'un autre exemplaire pour l'officine Δ , il peut être reconstitué une frappe en miroir pour Constantin de celle de Maximin Daia, également connue pour ces deux officines, alors que les officines A et B frappent toutes deux pour Galère et Licinius. Les quatre exemplaires connus pour l'officine Γ sont manifestement issus de deux coins différents à l'avers comme au revers. Tous les bustes portent une couronne de laurier aux rubans de type 2. L'exemplaire connu pour l'officine Δ est issu d'une troisième paire de coins, avec des rubans de type 3 à l'avers. Les lettres de la légende à l'avers sont également différentes, montrant des A fermés ou ouverts selon les exemplaires, à l'instar de ce qui peut être observé pour d'autres ateliers orientaux.



Figure 1 (× 1,5).

- D/ CONSTANTINVS AVG. Buste nu lauré regardant à droite (rubans 2).
 R/ GENIO A-VGVSTI. Génie debout de face, la tête coiffée du *modius*, regardant à gauche, les épaules drapées du *paludamentum*, tenant une patère et une corne d'abondance. Dans le champ au revers : étoile | Γ . À l'exergue : • SM • TS •
 5,39 g ; 6 h ; 24,85 mm. C. --. RIC --.

La légende la plus courte du droit (MAXIMINVS AVG) cohabite pour Maximin Daia avec une légende MAXIMINVS P F AVG. Si aucun exemplaire n'a été retrouvé pour Constantin avec cette dernière légende, il est néanmoins possible que cette variété existe également. Ce sont d'ailleurs ces légendes qui subsistent ensuite pour les émissions postérieures à la mort de Galère en 311, pour les types IOVI CONSERVATORI AVGG et IOVI CONSERVATORI. Ce n'est qu'avec l'avant-dernière émission précédant la mort de Maximin Daia en 313, selon le classement de Sutherland, qu'apparaît pour la première fois le *praenomen imperatoris* et la mention du César pour Constantin et

6. L'auteur tient à remercier le Dr. Katharina Martin de l'université de Dusseldorf pour les indications relatives à cet exemplaire.

Maximin⁷. En revanche, le maintien de la légende courte n'était pas attesté jusque là pour cette émission de *nummi*. Or le marché numismatique a révélé ces dernières années plusieurs exemplaires portant une légende courte pour Maximin Daia relevant de cette émission (figure 2) mais aucun pour Constantin, à notre connaissance.



Figure 2 (× 1,5).

D/ MAXIMINVS P F AVG. Buste nu lauré regardant à droite (rubans 2).

R/ IOVI CONSERVATORI AVGG NN. Jupiter debout de face, appuyé sur une haste, regardant à gauche, le *paludamentum* tombant de son épaule gauche, tenant un globe surmonté d'une victoire ailée qui le couronne. À ses pieds, un aigle avec une couronne dans le bec. Dans le champ à droite : B. À l'exergue : • SM • TS •
3,19 g ; 12 h ; 23 mm. C. --. RIC --. Vente Ibercoin 15 (2013), lot 3332.

Quelle analyse peut-on faire de l'apparition en 310 de ces *nummi* réduits à la légende courte, sans *praenomen imperatoris* ?

Le premier constat qui peut être dressé est que la frappe à la légende courte ne peut être considérée à Thessalonique comme une exception ; tout d'abord seule variante retrouvée, en nombre limité, pour Maximin et Constantin entre 310 et la mort de Galère un an plus tard ; puis seule variante pour les deux nouveaux augustes de 311 à 312 ; enfin, variante rare coexistant avec la légende longue dans l'avant-dernière émission, disparaissant manifestement peu avant la mort de Maximin Daia en 313. Le deuxième constat est que cette évolution est spécifique à Thessalonique qui est le seul atelier à notre connaissance à avoir frappé des *nummi* à la légende courte en Orient.

On peut aller plus loin et formuler l'hypothèse d'une frappe portant un message spécifique à l'atelier macédonien. Ce dernier est alors sous le contrôle direct de Galère qui a fait fermer Serdica fin 308 pour déménager à Thessalonique l'atelier monétaire. L'auguste séjourne alors dans les Balkans⁸ et poursuit l'embellissement de Thessalonique où il a fait bâtir une résidence impériale. S'il a dû concéder le titre de *Filius Augustorum* à Maximin Daia et Constantin, il ne s'est résigné selon Lactance qu'avec

7. RIC VI (Thessalonique) 52a (Maximin Daia) et 52b (Constantin), p. 518.

8. BARNES 1982, p. 64.

douleur et affliction⁹ à reconnaître l'élévation à la pourpre par les légions de son neveu comme auguste en 310. Très peiné par cette reconnaissance qui lui est imposé et qui revient sur les décisions qu'il avait réussi à obtenir de Dioclétien à la conférence de Carnuntum en novembre 308, Galère pourrait avoir décidé de marquer que le nouvel auguste et son acolyte occidental qui lui est également imposé¹⁰ doivent être positionnés un cran en-dessous des augustes plus anciens et à ses yeux plus légitimes que sont Licinius et lui-même ; alors que Licinius et lui ont droit à une mention du gentile, il n'en est rien pour Maximin Daia et Constantin. Selon l'hypothèse formulée et qu'il est difficile évidemment d'étayer du seul regard de la numismatique, cette forme de revanche sur la proclamation de Maximin aurait alors été limitée à l'atelier de Thessalonique. Elle est dans les faits peu durable puisque Licinius aurait alors restauré au plus tard en 312 les légendes longues avec *praenomen imperatoris*, avant de faire disparaître purement et simplement les légendes courtes sur les dernières émissions antérieures à la disparition de Maximin Daia en 313.

Bibliographie

- BARNES 1982 : T. D. BARNES, *The New Empire of Diocletian and Constantinus*, Cambridge, 1982.
 CHRISTENSEN 1974 : T. CHRISTENSEN, *C. Galerius Valerius Maximinus, Studies in the Politics and Religion of the Roman Empire AD 305-313*, Copenhagen, 1974.
 CHRISTOL 2006 : M. CHRISTOL, *L'empire romain du III^e siècle, 192-325 apr. J.-C.*, 2^e édition, Paris, 2006.
 DHARMADHIKARI 2014 : J. DHARMADHIKARI, Une légende d'avers sans *praenomen imperatoris* sur un *nummus* de Dioclétien frappé à Trèves en 295, *BSFN*, 69-10, 2014, p. 309-311.
 MOREAU 1954 : J. MOREAU, *Lactance. De la mort des persécuteurs*, tomes I et II, Paris, 1954.

9. Les termes employés par Lactance sont très forts et évoquent une douleur morale (*maestus*) mais également physique (*dolens*), dans cet ordre, alors que Galère est déjà probablement très souffrant en 310 : « *Recepit ille maestus ac dolens et universos quattuor imperatores iubet nominari* » (Lactance, *De mortibus persecutorum*, XXXII, 5).
10. Sur les circonstances de cette évolution pour Galère : CHRISTOL 2006, p. 225. Il n'est pas prouvé que Maximin Daia ait demandé également à Galère l'élévation de Constantin. Ce dernier a toutefois pu plaider de son côté en faveur du titre d'auguste qu'il s'était octroyé dès 307, la décision de reconnaissance contrainte de Galère se serait faite sous la pression combinée des deux hommes (MOREAU 1954, p. 382) et seulement une fois obtenu l'assentiment de Licinius (CHRISTENSEN 1974, p. 168).

Bernard DIRY*

Comté de Vendôme : un denier unique de Pierre de Montoire (1240-1249)

On peut décrire ainsi cette monnaie :

D/ +PETRVS COMES, croix centrale.

R/ +VIDOCINENSIS, croix ancrée dont les ancrs se rejoignent, formant une sorte de polylobe.

Denier, billon, 18 mm ; 3 h ; 0,92 g.



Figure 1 (× 1,5).



Figure 2 - RN 1846, dessin 8 (× 1,5).

Cet exemplaire faisait partie d'une vente organisée par la maison CGB.fr en septembre 2019¹. Le catalogue de vente revenait à juste titre sur la grande rareté du spécimen puisqu'aucun autre denier de ce type n'est connu. Le revers est d'ailleurs atypique pour les séries vendômoises avec un motif assez proche des productions bretonnes, utilisé pour la première et dernière fois dans le monnayage vendômois. Quant au comte émetteur, Pierre de Montoire, son histoire est assez bien documentée pour nous permettre de corriger, en 1240, l'année de son accession au pouvoir comtal de Vendôme². Il meurt en 1249 sur l'île de Chypre, alors qu'il accompagnait le roi Louis IX dans une croisade. Le bref commentaire accompagnant le descriptif du catalogue mérite quelques remarques complémentaires. Le rédacteur y rappelle que cet exemplaire a été publié pour la première fois dans la *Revue numismatique* de 1846 par E. Cartier, planche 2, n° 8 ce qui est exact, mais il omet de préciser qu'il s'agit de

* bernarddiry@wanadoo.fr

1. CGB.fr, Live auction, septembre 2019, p. 196, n° 546 269.

2. SAINT-VENANT 1969, p. 50 ; BARTHÉLEMY 1993, p. 1064.

l'édition imprimée à Blois. En effet, la même année, dans l'édition de Paris, Cartier déclare n'avoir « jamais rencontré de denier du comte Pierre, seules trois oboles étant connues de lui », p. 235³. On comprend mieux, dans ce contexte, l'intérêt de Cartier pour une monnaie totalement inconnue des séries vendômoises jusqu'au moment où cet exemplaire lui fut présenté et, qui plus est, garantie par une origine de renom, puisque provenant de la collection de Jean-Baptiste Alexandre Jarry d'Orléans. Cette caution est d'ailleurs suffisante pour amener, quelques années plus tard, Poey d'Avant, à reproduire en 1858 ce denier dans son ouvrage sur les *Monnaies féodales de France* avec, pour l'illustrer, un dessin de Dardel de qualité assez médiocre⁴. Débute alors pour cette monnaie et sa reproduction, une aventure qui va durer plus de 150 ans et l'amener à servir d'illustration dans presque tous les travaux portant sur le monnayage bléso-chartrain. Peu de temps après la mort d'A. Jarry et suite à des querelles familiales sa collection va être mise en vente avec comme experts Rollin et Feuarent, deux amis parisiens, proches du défunt⁵. Dans ce catalogue ne figurent aucune monnaie féodale au type vendômois, chartrain, blésois ou dunois, ce qui est assez surprenant. Fort heureusement, un article bien documenté d'Anne-Cécile Tizon-Germe sur la famille Jarry d'Orléans vient apporter quelques éclaircissements à ce sujet⁶. On y apprend que Louis Jarry, fils d'Alexandre Jarry reçut, à la mort de son père, les monnaies orléanaises tandis que sa sœur conserva les monnaies grecques. Quant aux monnaies absentes, il n'est pas impossible qu'elles aient été l'objet d'échanges ou de ventes qu'A. Jarry affectionnait tout particulièrement. Dans ces circonstances il n'est pas étonnant que ce dessin demeurât l'unique illustration de cette monnaie et ait poursuivi ainsi sa « carrière », continuant à servir de référence dans les ouvrages généraux traitant des monnaies féodales. La publication de Ponton d'Amécourt, à la fin du XIX^e siècle, en est un bon exemple et cela a perduré jusqu'à nos jours⁷. Néanmoins, il conviendrait de revenir sur la question de la rareté de cette monnaie et l'exemple suivant peut conforter cette thèse. Il s'agit du cas de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois qui, fondée en 1862, n'a cessé, jusqu'à la Première guerre mondiale, de pourvoir le musée de Vendôme (qu'elle avait créé) en monnaies vendômoises au point d'en constituer une collection de référence en la matière. Hélas, cet ensemble, intelligemment constitué, disparut dans le plus grand silence lors d'un vol commis au début des années soixante⁸. Néanmoins grâce à un inventaire conservé de cette collection on peut affirmer qu'il ne s'y trouvait aucun denier de Pierre de Montoire, pas plus d'ailleurs que dans l'étude publiée par J. Duplessy de différents trésors où ont été retrouvées des monnaies de Vendôme⁹. Sur 17 dépôts monétaires recensés, aucun denier de Pierre de Montoire n'est en effet signalé ; en revanche, 12 oboles sont bien répertoriées et pour deux types différents. La piste vendômoise peut se clore ici, aucune découverte récente n'étant venue modifier nos connaissances à ce sujet. Un autre élément pourrait néanmoins être évoqué.

3. CARTIER 1846a, p. 28-55 ; 1846b, p. 235.

4. POEY D'AVANT 1858, pl. 36, n° 19.

5. *Catalogue de Monnaies Royales et seigneuriales de France composant la collection de feu M. J.-B.-A. Jarry d'Orléans*, Paris, 1878.

6. TIZON-GERME 2001, p. 15-36.

7. PONTON D'AMÉCOURT, 1895 ; LEGROS 1984, p. 443, n° 1268.

8. DIRY 1999, p. 109-116.

9. DUPLESSY 1995.

Il concerne de fait l'unique reproduction de ce denier. Là encore la chance n'a pas été au rendez-vous comme ce fut le cas il y a quelques années pour un des tout premiers deniers à la tête de Vendôme qu'on croyait disparu depuis plus d'un siècle et qu'une vente en Belgique permit de retrouver¹⁰. On ne peut en revanche que regretter la qualité insuffisante du dessin de notre denier. Des similitudes peuvent s'y lire au niveau de l'épigraphie des légendes (sauf le T mal venu à la frappe) et de l'aspect général de l'exemplaire étudié (quelques manques au grènetis, cf. figure 3). De même, le poids correspond à celui de l'exemplaire Jarry. Mais s'il est difficile de pouvoir prouver que cette monnaie est celle de la collection Jarry. On peut néanmoins affirmer, au regard des remarques déjà formulées, que cette monnaie est bien unique, aucun autre exemplaire n'en étant connu. Mais il est bien plus délicat de pouvoir affirmer qu'il s'agisse de celui de la collection Jarry, même si son caractère unique pourrait plaider en faveur d'une telle hypothèse¹¹. Cette dernière, faute de preuve, demeure difficile à défendre et il conviendrait de reconnaître, à ce niveau, que l'origine de l'exemplaire étudié conserve sa part de mystère.

Bibliographie

- BARTHÉLEMY 1993 : D. BARTHÉLEMY, *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV^e siècle*, Paris, 1993.
- CARON 1882 : E. CARON, *Monnaies féodales françaises*, Paris, 1882.
- CARTIER 1846a : E. CARTIER, *Recherche sur les monnaies au type chartrain*, Paris, 1846, p. 1-238.
- CARTIER 1846b : E. CARTIER, *Revue Numismatique*, Blois, 1846, ch. VII, suppléments, p. 28-55, p. 42, pl. 2, n° 8.
- DIRY 1999 : B. DIRY, *Vendôme monnaies et trésors*, Éditions du Cherche-Lune, 1999, p. 109-116.
- DIRY 2015 : B. DIRY, Un denier unique de Vendôme frappé dans les années 950-970, *BSFN*, 70-6, 2015.
- DUPLESSY 1995 : J. DUPLESSY, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, tome II, (1223-1385), BnF, Paris, 1995.
- LEGROS 1984 : D. LEGROS, *Monnaies féodales françaises*, s.l., 1984.
- POEY D'AVANT 1858 : F. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, Paris, 1858-1862.
- PONTON D'AMÉCOURT 1895 : G. de PONTON D'AMÉCOURT, Description générale des Monnaies au type chinonais, *Annuaire de la SFN*, Paris, 1895.
- SAINT-VENANT 1969 : R. de SAINT-VENANT, *Dictionnaire Topographique, Historique, Biographique, Généalogique et Héraldique du Vendômois et de l'arrondissement de Vendôme*, 4 vol., Blois, 1912-1917, réédition, Mayenne, 1969, tome 3.
- TIZON-GERME 2001 : A.-C. TIZON-GERME, Les Jarry, érudits et collectionneurs orléanais, *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, Nouvelle série, tome XVI, n° 128, 2^e trimestre 2001, p. 15-36.

10. CARON, 1882, p. 70, pl. V, n° 10. On en possédait heureusement un dessin d'excellente qualité (réalisé par B. Fillon pour l'ouvrage de Caron) et la précision de la reproduction permit de conclure que la monnaie mise en vente et ce dessin étaient bien un seul et même exemplaire. Voir DIRY 2015, p. 163.
11. Nous tenons à remercier très chaleureusement Jean-Yves Kind, responsable au Cabinet des Médailles de la BnF des monnaies françaises, royales et féodales, pour les renseignements qu'il a eu l'obligeance de bien vouloir nous communiquer.

Bastien MIKOLAJCZAK*, Jacques VIGOUROUX**

Un quart d'écu inédit frappé au nom d'Henri IV en 1590 à Limoges. Point sur l'atelier monétaire au temps de la Ligue

Il y a peu, la Société Numismatique du Limousin avait reçu un courriel contenant la photographie d'un quart d'écu au nom d'Henri IV, frappé à Limoges, faisant désormais partie de la collection Bastien Mikolajczak. Depuis la création de cette valeur par Henri III, en 1577, peu de millésimes y ont été fabriqués. Il suffit d'observer la liste récapitulative suivante :

- Henri III, à son nom ou pour la Ligue : 1587, 1588, 1590 ;
- Henri IV : 1591, 1603, 1606 ;
- Louis XIII : 1612, 1641, 1642, 1643 ;
- Louis XIV : 1643, 1644, 1645, 1646, 1647, 1648.

Hormis ceux frappés au marteau entre 1644 et 1648, cette dénomination est assez rare. Plusieurs millésimes n'ont toujours pas été retrouvés. Notre surprise fut d'ailleurs de constater le millésime 1590, une année jusque-là inconnue pour Henri IV (figure 1)¹.



Figure 1 - (détail).

En voici la description (figure 2) :

D/ HENRICVS • IIII • D • G • FRAN • ET • NAVA • R • 1590, (légende débutant à 12 h), croix feuillue, avec fleuron quadrilobé en cœur. Point 10°.

R/ +M•SIT • NOMEN • DNI • BNEDICTVM • I, (légende débutant à 6 h), écu de France couronné, accosté de II à droite et à gauche.

Cette monnaie a un diamètre de 29 mm et pèse 9,48 g. Elle n'est pas au même type que le quart d'écu au nom d'Henri III, dont nous connaissons au moins un exemplaire au millésime 1590 (figure 3)², puisque la titulature est côté croix et que cette dernière est feuillue et non bâtonnée et fleurdéliée. On devine que le graveur a utilisé les mêmes poinçons pour la réalisation de ses coins, la même interruption se retrouvant dans la couronne de l'écu.

* Étudiant en master d'Histoire, Université de Lille ; bast-mik-217@hotmail.com

** jacvig@free.fr

1. Collection Bastien Mikolajczak.

2. VSO CGB, *Monnaies 12*, 30 juin 2001, lot n° 589.



Figure 2 (× 1,8).



Figure 3 - Lafaurie-Prieur n° 1004³ ; Duplessy⁴ n° 1162 ;
Sombart n° 4662⁵ (© CGB ; × 1,8).

Jusqu'alors, il était convenu que les frappes effectuées en la Monnaie de Limoges au nom d'Henri IV ne commençaient qu'en 1591. L'apparition de cette monnaie remet cette convention en cause. Nous avons en conséquence repris nos recherches dans la sous-série Z^{1b} des Archives nationales pour essayer d'y voir plus clair. Sous la cote Z^{1b} 882 est conservé le cahier des délivrances de l'année 1590, dans lequel un texte nous fournit peut-être la réponse :

3. LAFURIE, PRIEUR 1956, p. 124.
4. DUPLESSY 1999, p. 155.
5. SOMBART 1997, p. 294.

« Le 16^e de jullyé 1590 a esté dellyvré p[ar] les officiers de la p[rése]nt[e] monnoye de Lymoges à Marsial Vouzelle p[ar] nous commys en la maistrize p[ar]ticullyere d'icelle en quantyté de une lyvre unze solz huit deniers de monnoyage en quartz et huitiesmes d'escut ayant cours po[u]r quinze solz et sept solz six deniers pisse, foybles de poys en neufz marcz d'ung cinquieme de quart d'escut et d'alloy à 10 d[eniers] 22 g[rains] 3/4. [Signé] Gruybert. J. Martin. Martial Vouzelle. Devransaigne. Bayard.
En boette ung quart d'escut.
Soubz le roy à p[rése]nt régnant »⁶.

L'ultime remarque de ce texte suppose donc un changement dans la production des quarts et huitièmes d'écu de l'atelier. Une autre délivrance, concernant cette fois les demi-francs, est encore plus précise sur le sujet :

« Le 12^e octobre 1590 a esté délivrée par les officiers de la présent monnoie de Lymoges à Mar[ti]al Vouzelle par nous commis en la maistrize particulière d'icelle la quantité de cinquante solz quatre den[iers] de monnoyage en demis francz soubz l'effigie du roy à présent régnant par le commandement de messieurs de la chambre des comptes tenantz la court des monnoyes a Tours, lesditz demis francz ayant cours pour dix solz pièces foibles de pois en neuf marcz d'ung quart de franc et d'alloy a 9 d[eniers] 23 g[rains].
En boette quatre demis francz »⁷.

Les numismates qui ont lu le texte de cette délivrance, nous y compris, n'ont pas relevé les mots « à présent régnant ». Ils nous indiquent pourtant clairement que les demi-francs délivrés ce 12 octobre 1590 ont été frappés au nom d'Henri IV. La délivrance précédente de demi-francs en date du 31 mars 1590 serait donc au nom d'Henri III. L'expression est certes un peu plus évasive pour les quarts et huitièmes d'écu délivrés le 16 juillet, même si tout laisse à penser que c'est à ce moment que le changement de titulature a eu lieu. Il y eut cette année-là six délivrances de quarts et huitièmes, dont deux avant cette date – les 17 mars et 17 mai – et trois ensuite – les 8 août, 25 août et 27 septembre – pour au total de sept quarts d'écus mis en boîtes et trois huitièmes.

La découverte de ce quart d'écu nous oblige par ailleurs à reconsidérer un autre élément. Il était jusqu'à lors admis que les monnaies frappées à Limoges en 1590 et jusqu'à la mi-1591 étaient, certes, toutes au nom d'Henri III, mais également le fruit d'une production ligueuse. Cette attribution est coutumière chez les numismates professionnels et même dans les ouvrages de référence, le *Franciae IV* notamment⁸.

Au regard de notre source, la question est délicate à traiter, tant les informations sont minces. Tout ce dont nous disposons est la mention « soubz le roy à p[rése]nt régnant » de la délivrance du 16 juillet 1590. Doit-on alors comprendre que le nom du roi changea sur les monnaies à ce moment, ou que l'atelier devint alors subordonné au souverain ? Le contrôle des boîtes ne nous renseigne pas davantage puisque « les

6. Archives nationales, Z^{1b} 882, n° 26 (16 juillet 1590).

7. Archives nationales, Z^{1b} 882, n° 30.

8. SOMBART 1997, p. 498.

boestes de la monnoye de Lymoges de l'ouvrage faict en icelle [...] durant les années xv^c iiiii^{xx} viii, xv^c iiiii^{xx} ix, xv^c iiiii^{xx} dix, xv^c iiiii^{xx} xi et xv^c iiiii^{xx} xii n'ont esté aportées à cause des troubles [...]»⁹ : une période bien trop étendue donc.

Michel Cassan, dans sa thèse consacrée au Limousin durant les guerres de Religion, a montré que Limoges fut en réalité le théâtre de graves soulèvements ligueurs dans les années 1588-1589, puis retomba définitivement sous contrôle du pouvoir royal le 21 octobre 1589, malgré encore quelques heurts dans les trois années qui suivirent¹⁰. Une vaste instruction se mit immédiatement en place et le jugement des insurgés dura jusqu'au 7 décembre. Difficile dans ces conditions d'imaginer comment l'atelier monétaire aurait encore pu être contrôlé par la Ligue au moins sept mois subséquentement.

En 1590 et 1591, la Monnaie de Limoges eut pour maître Martial de la Roche, dit Vouzelle, qui avait déjà occupé la fonction entre 1576 et 1578 puis 1583 et 1588. Il est parent de Pierre de la Roche, également dit Vouzelle, vice-sénéchal du Haut-Limousin, capitaine de la milice de Limoges : un des principaux chefs ligueurs de la région, condamné à mort en octobre 1589¹¹. Le graveur était Martial Bayard, actif de 1589 à 1596 : un huguenot dont les aïeuls de la branche paternelle occupaient la même fonction depuis quatre générations¹². La prise d'office de Bayard à la fin de l'année 1589 – son père étant décédé dans les émeutes d'octobre¹³ – est, dans ce contexte troublé, un événement qui pourrait accréditer la mise à l'écart de tout rôle de l'Union dans le monnayage limougeaud.

Il y eut quoi qu'il en soit une assimilation trop rapide de la part des numismates à ce que l'on peut rencontrer de semblable ailleurs. La Ligue a en effet bel et bien frappé monnaie au nom du dernier roi Valois au début des années 1590, à Narbonne ou à Toulouse, entre autres. Or, si l'atelier de Limoges commence à battre monnaie pour Henri IV dès 1590, il continue aussi de frapper des douzains au nom d'Henri III jusqu'en 1591. Il ne fait alors plus aucun doute que la Ligue n'est strictement pas artisan de ces productions *post-mortem*, du moins après juillet 1590.

L'apparition de cette monnaie aura donc permis de créer une nouvelle ligne pour les quarts d'écu frappés au nom d'Henri IV et de démontrer que des demi-francs au nom de ce même roi ont également été frappés en 1590 en la Monnaie de Limoges. Souhaitons qu'il en apparaisse un prochainement. Elle nous aura aussi permis, de remettre en cause le rôle de la Ligue dans le monnayage au nom d'Henri III dans les années 1590 et 1591. Il reste malgré tout un mystère. Pourquoi les douzains aux deux H ont-ils encore été frappés au nom d'Henri III en 1591 ? Nous n'avons, jusqu'à présent, trouvé aucune explication formelle à cela. À-t-on voulu utiliser les fers que le graveur avait déjà préparés ? Si oui, il devait y en avoir pléthore car les douzains pour Henri III millésimés 1591 ne sont pas rares. Peut-être trouverons-nous un jour la vraie raison.

9. Archives nationales, Z^{1b} 302, f^o 43 v.

10. CASSAN 1996, p. 262.

11. CASSAN 1996, p. 262.

12. CASSAN 1996, p. 235 ; VIGOUROUX 2017, p. 17.

13. CASSAN 1996, p. 263.

Bibliographie

- CASSAN 1996 : M. CASSAN, *Le temps des guerres de Religion. Le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, Publisud, Paris, 1996, 463 p.
- DUPLESSY 1999 : J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, t. II, 2^e édition, 1999, 377 p.
- LAFaurIE, PRIEUR 1956 : J. LAFaurIE, P. PRIEUR, *Les monnaies des rois de France. II. François I^{er} à Henri IV*, Paris / Bâle, 1956, 165 p.
- SOMBART 1997 : S. SOMBART, *Franciæ IV. Catalogue des monnaies royales de François I^{er} à Henri IV. 1540-1610*, Éditions les Cheval-légers, Paris, 1997, 560 p.
- VIGOUROUX 2017 : J. VIGOUROUX, « Liste des maîtres et tailleurs de la Monnaie de Limoges avec leurs différents, de 1515 à 1610 », *Bulletin de la Société Numismatique du Limousin*, t. XXIV, 2017, p. 13-17.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE



TARIFS POUR 2020

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	28 €
Membres titulaires	37 €
Institutionnels et membres assimilés	37 €
Étudiant (moins de 28 ans et avec justificatif)	2 €

Droit de première inscription 8 €

Abonnement au *BSFN*

Membres de la SFN

France	28 €
Étranger	37 €

Non membres de la SFN

France	40 €
Étranger	45 €

Vente au numéro 5 €

Changement d'adresse 1,50 €

Compte bancaire BRED Paris Bourse
Code BIC BRED FRPPXXX
N° IBAN FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0520 G 84906

Société Française de Numismatique

Reconnue d'utilité publique

Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
<http://www.sfnnumismatique.org> | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Catherine GRANDJEAN
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD
(pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie Corlet

